

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 23 MAI 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice	17	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20h30,
Présents	13	Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
Procuration	4	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Votants	17	sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,
		Maire.

Date de la convocation : 13/05/2024

Date d'affichage de la convocation : 14/05/2024

Date d'affichage de la délibération : 31 MAI 2024

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, JORDAN, ARRUÉ, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Charlotte MOËNNARD a donné procuration à Madame Martine NOËL,
Monsieur Olivier TOUCHEBEUF a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,
Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Madame Benjamin PARIS,
Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-40 Vote des tarifs du : Centre Animation Jeunesse (CAJ), Accueil de Loisir Associé à l'Ecole (ALAE) et l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)

Exposé

Monsieur le Maire rappelle qu'un accueil de loisir associé à l'école (ALAE) fonctionne le matin, en inter classe le midi et le soir ainsi que le mercredi et pendant les vacances scolaires (accueil de loisirs sans hébergement ALSH). Il est nécessaire de voter les différents tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2024-2025 pour les prestations municipales du service enfance jeunesse selon les grilles ci-dessous :

- L'Accueil de Loisirs Associé A l'Ecole (ALAE)

QF	Tarif horaire	matin seul	midi seul	soir seul	matin/midi	midi/soir	matin/soir	matin/midi/soir
De 0 à 599	0,30 €	5,40 €	7,56 €	7,56 €	12,96 €	15,12 €	12,96 €	20,52 €
De 600 à 999	0,34 €	6,12 €	8,57 €	8,57 €	14,69 €	17,14 €	14,69 €	23,26 €
De 1000 à 1299	0,37 €	6,66 €	9,32 €	9,32 €	15,98 €	18,65 €	15,98 €	25,31 €
De 1300 à 1499	0,46 €	8,28 €	11,59 €	11,59 €	19,87 €	23,18 €	19,87 €	31,46 €
De 1500 à 1699	0,49 €	8,82 €	12,35 €	12,35 €	21,17 €	24,70 €	21,17 €	33,52 €
Plus de 1700	0,51 €	9,18 €	12,85 €	12,85 €	22,03 €	25,70 €	22,03 €	34,88 €

QF	Tarif horaire	matin seul	midi seul	soir seul	matin/midi	midi/soir	matin/soir	matin/midi/soir
De 0 à 599	0,40 €	7,20 €	10,08 €	10,08 €	17,28 €	20,16 €	17,28 €	27,36 €
De 600 à 999	0,44 €	7,92 €	11,09 €	11,09 €	19,01 €	22,18 €	19,01 €	30,10 €
De 1000 à 1299	0,49 €	8,82 €	12,35 €	12,35 €	21,17 €	24,70 €	21,17 €	33,52 €

De 1300 à 1499	0,60 €	10,80 €	15,12 €	15,12 €	25,92 €	30,24 €	35,83 €	41,04 €
De 1500 à 1699	0,63 €	11,34 €	15,88 €	15,88 €	27,22 €	31,75 €	27,22 €	43,09 €
Plus de 1700	0,67 €	12,06 €	16,88 €	16,88 €	28,94 €	33,77 €	28,94 €	45,83 €

Tableau 3 – Coût à l'acte 2024-2025

QF	Tarif matin seul	Tarif midi seul	Tarif soir seul
De 0 à 599	0,45 €	0,53 €	0,75 €
De 600 à 999	0,51 €	0,60 €	0,85 €
De 1000 à 1299	0,56 €	0,65 €	0,93 €
De 1300 à 1499	0,69 €	0,81 €	1,15 €
De 1500 à 1699	0,74 €	0,86 €	1,23 €
Plus de 1700	0,77 €	0,89 €	1,28 €

Il est précisé que les enfants du personnel communal bénéficieront de la gratuité de ce service.

▪ **L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Quotient Familial	Mercredis période scolaire		Vacances			
	Résidents commune avec Réservation	Non résidents commune et résidents commune sans réservation	Résidents commune avec Réservation		Non résidents commune et résidents commune sans réservation	
	Demi-journée	Demi-journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
0 à 599	7,72 €	10,09 €	4,95 €	9,90 €	6,38 €	12,76 €
600 à 999	8,51 €	11,08 €	5,44 €	10,89 €	7,04 €	14,08 €
1000 à 1299	9,50 €	12,27 €	5,99 €	11,99 €	7,75 €	15,51 €
De 1300 à 1499	11,68 €	15,24 €	7,37 €	14,74 €	9,57 €	19,14 €
De 1500 à 1699	11,99 €	15,55 €	7,68 €	15,36 €	9,88 €	19,76 €
Plus de 1700	12,30 €	15,86 €	7,99 €	15,98 €	10,19 €	20,38 €

Ces tarifs ne comprennent pas les séjours ni les sorties.

Le personnel communal bénéficiera des tarifs flourensis.

En fonction des sorties et activités proposées et suivant les devis, les tarifs des sorties et activités extra scolaires seront 9.00 €, 11.00 €, 15.00 € ou 20.00€.

Le prix du repas sera de 9.00€.

▪ **Le Centre Accueil Jeunesse (CAJ)**

- **Tarifs d'adhésion :**

1 ^{ère} tranche de QF de 0 à 900 :	13.00 €
2 ^{ème} tranche de QF de 901 à 1 399 :	20.00 €
3 ^{ème} tranche de QF au-delà de 1 400 :	26.00 €.

- **Sorties et activités :**

En fonction des sorties et activités proposées et suivant les devis, les tarifs des sorties et activités extra scolaires seront 9.00 €, 11.00 €, 15.00 € ou 20.00€.

- **Tarifs des repas :**

En fonction des sorties et activités proposées et suivant les devis, les tarifs des repas seront de 7.00 €, 9.00 €, 11€.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'appliquer les tarifs selon les grilles tarifaires du service du service Enfance Jeunesse tels que précédemment exposés

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 24/05/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le



ID : 031-213101843-20240523-CM0523_202440-DE

